

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 12/04/2013

Réception par le Prefet : 12/04/2013

Publication : 19/04/2013



Conseil Général Haut-Rhin

Communication

à la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Séance du vendredi 12 avril 2013

COMMUNICATION COMITES DE SUIVI

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente ;
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente ;
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2012-6-7-3 du 05 décembre 2012 relative au Budget Primitif 2013 en faveur du Développement Culturel ;
- VU le rapport du Président du Conseil Général.

- ❖ Donne acte au Président de la communication relative aux Comités de Suivi intervenus en 2012 dans le cadre des partenariats entre le Département et :
 - L'Institut Européen des Arts Céramiques (IEAC)
 - Le Noumatrouff (Fédération Hiéro Mulhouse)
ainsi qu'au titre du Contrat Culture entre le Département et :
 - La Communauté de Communes de Thann/Cernay et l'Association de Gestion de l'Espace Culturel Grün.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER